



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 17

Séance du jeudi 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 6 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 12
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 06
	Absents : 01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BONY Sarah (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI), GIULY Martin (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI), TADDEI Laurence (Pouvoir à Dominique LUCIANI)

Membres absents : CHEYNET Patrick

Date de la convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 13 avril 2023

Date d'exécution : 11 avril 2023

OBJET : CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE – ACTUALISATION DE L'AP/CP

Le président rappelle que par délibération du 09 avril 2021, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération de construction de la gendarmerie. Cette délibération a mis au vote les crédits de paiement sur les deux années d'exercices prévisionnels de l'opération, 2021 et 2022.

La délibération du 09 avril 2021 a fixé l'enveloppe globale de la dépense (6 742 000 €) ainsi que sa répartition sur deux exercices (2021/2022) et les moyens de son financement (Subventions Emprunts).

Par délibération du 13 avril 2022 il a été procédé à une première actualisation de l'autorisation de programme afin d'ajuster le montant des CP prévus sur l'année 2022 ; en décembre 2022, le conseil municipal a approuvé le bilan de l'AP et a anticipé la reprise sur l'année 2023 des crédits de paiement alors non utilisés de l'année 2022.

Après la clôture définitive de l'exercice 2022, la situation des crédits à reprendre peut être affinée comme suit :

Situation des crédits à reprendre	Autorisation de Programme	CP 2022 Prévu	CP 2022 Réalisé (CA 2022)	Crédits à reprendre en 2023
Dépenses réalisées	6 742 000,00	4 177 679, 74 €	2 622 410,19 €	1 555 269, 55 €

Les crédits à reprendre au budget 2023 seront inscrits en dépense au chapitre 2313, à l'opération N°20161 « Caserne de gendarmerie ».

* * *

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver l'actualisation de l'AP « Construction de la gendarmerie » telle que présentée ci-dessus.

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à					

Délibération n° 2023 – 17 – CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE – ACTUALISATION DE L'AP/CP

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à					
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à					
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à D. LUCIANI					 Dominique LUCIANI
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à					
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à JC. FRANCESCHI	X				 Jean-Claude FRANCESCHI
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI					 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouv. à C. SAEZ RICCIARDI	X				 Celia SAEZ RICCIARDI
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI					 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à					
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Angé-Joseph FRATICELLI, maire.